



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Eric
+ CC

DDFIP TARN
SERVICE PRODUITS DIVERS
CS92525
81013 ALBI CEDEX 9

PAYE	COMPTABILISE
LE 05.02.21	12-236
PAR M	
DE 1688€	



Tabl



SAS HECTARE HOLDING PORTALES ERIC
75 ZI LES PORTES DOMICIENNES
RN 113 BP 300
34741 VENDARGUES CEDEX 20

Vos références

Numéro de facture : MIPY 20 2600123354

Référence du titre :

081000 045 075 034 465240 2020 0117006

Date d'émission :

18/12/2020

Numéro d'état récapitulatif :

35583

Votre situation

Somme à payer :

1 688,00 €

Date limite de paiement* :

15/02/2021

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA03432718M0003 du 25/02/2019. Première échéance de votre autorisation initiale.

PA précédente
Vendargues
Jardins d'ONDINE

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10% (article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).**

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Partie à détacher suivant le pointillé

Numéro de facture : MIPY 20 2600123354
N° de titre :
081000 045 075 034 465240 2020 0117006

SAS HECTARE HOLDING PORTALES ERIC
75 ZI LES PORTES DOMICIENNES
RN 113 BP 300
34741 VENDARGUES CEDEX 20

*

**Veillez
détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement**

Date limite de paiement : 15/02/2021
Montant en euros : 1 688,00

REP

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

888111000135 22002420260012335400810008934806 168800

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA03432718M0003 du 25/02/2019. Première échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. 1 RUE DU MOULIN 34740 Vendargues. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 9. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 2250 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 1125 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 5%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 2,5%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 753 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 5000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 1125 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 563 euros.

Somme à payer : 1 688,00 €